

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 10 avril 2019**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 12  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 5

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le deux avril deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA, M. PERLATI  
et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO  
(elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

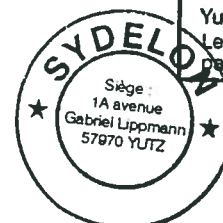
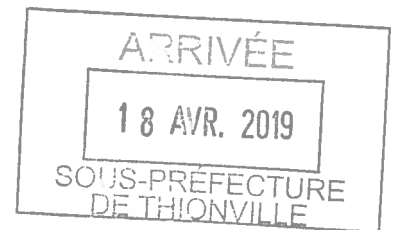
: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES a donné procuration à M. JURCZAK



Publié(e) le ..... 15 AVR. 2019 .....  
Notifié(e) le ..... 15 AVR. 2019 .....  
Yutz, le ..... 15 AVR. 2019 .....  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.

  
**Stéphanie SIEBERT**

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. SAPIN  
THIONVILLE

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. CORAZZA et Mme CORION

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS : M. GLODEN  
TROIS FRONTIÈRES

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. HERGAT est arrivé à 19h15 pendant la délibération relative au compte de gestion n°2019-09 et a participé au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.

**N° 2019-14**

**Objet : Budget Primitif 2019**

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 14 mars 2019, le budget primitif 2019, tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à **12 033 444,12** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de **332 663,31** euros pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif pour l'exercice 2019 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**VOTE** le budget général pour l'exercice 2019 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	<b>12 033 444,12 €</b>
- la section d'investissement à	<b>332 663,31 €</b>

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **12 AVR. 2019**  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 15 AVR. 2019



Le Président,

  
Michel PAQUET

